

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 05 JUILLET 2021 À 19 HEURES :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard, siège 1
Vicky Bombardier, siège 2
Pierre Tétrault, siège 3
Jimmy Royer, siège 4
Dany St-Amant, siège 5
Julien Bussièrès, siège 6

ABSENTS

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Lydia Laquerre, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 2.1 Séance ordinaire du 7 juin 2021
 Séance extraordinaire du 28 juin 2021
- 3 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS
5. **CORRESPONDANCE**
- 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de juin 2021
6. **COMPTE-RENDU**
7. **URBANISME**
- 7.1 Adoption du règlement numéro 618-2 modifiant le règlement 618 décrétant un programme de revitalisation dans la ville de Valcourt
- 7.2 Adoption du règlement numéro 635 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments
- 7.3 Adoption du règlement numéro 560-16 amendant le règlement de zonage 560
- 7.4 Adoption du règlement numéro 563-10 amendant le règlement 563 de permis et certificats

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 7.5 Usage conditionnel - 1224 , rue Saint-Joseph - Terrasse rattachée à un établissement de restauration
- 7.6 Bâtiment patrimonial cité - 794, rue Saint-Joseph - Rénovations extérieures au manoir Joseph-Armand-Bombardier (restauration de la toiture)
- 7.7 PIIA Saint-Joseph - 799-803, rue Saint-Joseph - Rénovation du balcon, mise aux normes de l'escalier extérieur avant et rénovations du garage
- 8. ADMINISTRATION**
- 8.1 Offre de services - Audit en sécurité civile
- 8.2 Achat de publicité dans La Tribune
- 8.3 Acceptation des salaires - Personnel électoral pour l'élection 2021
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Demande d'affichage - Marché public
- 10. LOISIRS**
- 10.1 Demande de subvention - Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE)
- 10.2 Travaux de réaménagement du parc Champêtre
- 10.3 Modification de la résolution numéro 200-21-06-07 (Embauche camp de jour et piscine)
- 10.4 Embauche au camp de jour
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 Création du nouveau service des eaux
- 11.2 Rémunération - Employés du Service des eaux (opérationnel)
- 11.3 Adhésion conjointe au Réseau Environnement
- 11.4 Fin de contrat avec Aquatech - Acceptation de l'inventaire
- 11.5 Renouvellement de l'adhésion au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Dépôt de documents
- 13. VARIA**
- 13.1 Demande d'appui - Ajout d'une thermopompe à la Maison des jeunes L'Initiative
- 13.2 Offre de services - Services d'architecture pour l'agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker
- 13.3 Demande financière de la commis-comptable
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14.1 Aucun
- 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

221-21-07-05

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

222-21-07-05

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 juin 2021 et la séance extraordinaire du 28 juin 2021, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2021 soit accepté.

ADOPTÉE

223-21-07-05

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 29 juin 2021 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 334 631.22 \$ (trois cent trente-quatre mille six cent trente et un dollars et vingt-deux sous).

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

224-21-07-05

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la liste des correspondances, telle que proposée.

ADOPTÉE

225-21-07-05

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 618-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 618 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LA VILLE DE VALCOURT

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du 07 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 618-2 modifiant le règlement 618 décrétant un programme de revitalisation dans la Ville de Valcourt.

Ce règlement a pour objet de prévoir qu'un crédit de taxes ne peut être accordé si une dérogation mineure est acceptée après l'émission du permis de construction.

Le règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de la Ville de Valcourt et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

226-21-07-05

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 635 RELATIF À LA SALUBRITÉ,
L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du 07 juin 2021;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 635 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Ce règlement a pour objet d'établir des normes et prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et d'assurer des conditions de logement acceptables pour tous les citoyens de la Ville de Valcourt.

Le règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de la Ville de Valcourt et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

227-21-07-05

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 560-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 560**

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du 07 juin 2021;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 560-16 amendant le règlement de zonage 560.

Le règlement a pour objet de modifier les dispositions sur les piscines et spas de façon à se conformer à l'amendement apporté au *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* (RLRQ, c. S-3.1.02, r. 1).

Le règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Valcourt et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

228-21-07-05

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 563-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT 563 DE PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du 07 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 563-10 amendant le règlement 563 de permis et certificats.

Ce règlement a pour objet d'ajouter une obligation de certificat d'autorisation pour l'installation d'un plongeoir, de façon à se conformer à l'amendement apporté au *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* (RLRQ, c. S-3.1.02, r. 1).

Le règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Valcourt et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

229-21-07-05

USAGE CONDITIONNEL - 1224 , RUE SAINT-JOSEPH - TERRASSE RATTACHÉE À UN ÉTABLISSEMENT DE RESTAURATION

ATTENDU QU'une demande a été déposée à la Ville pour l'aménagement d'une terrasse extérieure rattachée à un établissement de restauration, sur une partie de l'immeuble situé au 1224, rue Saint-Joseph, zone CV-4;

ATTENDU QUE l'aménagement de la terrasse viendrait contribuer à la vitalité et à l'animation de la rue Saint-Joseph;

ATTENDU QU'une autorisation du conseil municipal a été accordée en vertu de la résolution 187-21-06-07;

ATTENDU QUE la résolution faisait état d'inquiétudes quant à la gestion du stationnement et à la gestion du déneigement en hiver de la cour avant;

ATTENDU QUE les requérants de l'établissement ont révisé le plan d'aménagement de la terrasse pour tenir compte de ces enjeux;

ATTENDU QUE les plans révisés prévoient le maintien d'un corridor de circulation de 13 pieds de largeur (environ 4,0 mètres) en bordure de la rue Saint-Joseph, afin d'assurer le déneigement adéquat de la cour avant, mais qui sera barré en saison estivale;

ATTENDU QUE les critères généraux et les critères spécifiques du Règlement sur les usages conditionnels ont été rigoureusement observés ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal révisé la résolution autorisant l'usage conditionnel de terrasse extérieure, sur la base du nouveau plan d'aménagement soumis par les requérants de l'établissement.

ADOPTÉE

230-21-07-05

BÂTIMENT PATRIMONIAL CITÉ - 794, RUE SAINT-JOSEPH - RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES AU MANOIR JOSEPH-ARMAND-BOMBARDIER (RESTAURATION DE LA TOITURE)

ATTENDU QUE le manoir Joseph-Armand-Bombardier est un bâtiment patrimonial cité en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 139 de cette loi, le comité consultatif d'urbanisme, exerçant les responsabilités du conseil local du patrimoine, doit formuler son avis au conseil municipal sur les travaux de rénovation à venir ;

ATTENDU QUE le requérant souhaite réaliser certains travaux de restauration à l'enveloppe extérieure du bâtiment, lesquels travaux sont autorisés par la résolution 182-21-06-07;

ATTENDU QUE les travaux prévus affecteront certains éléments caractéristiques du bâtiment;

ATTENDU QUE les travaux sont nécessaires afin de préserver la pérennité et la sécurité du bâtiment patrimonial;

ATTENDU QUE la restauration de la toiture de la partie originale du bâtiment est également nécessaire et que le propriétaire souhaite ajouter ces travaux à son autorisation;

ATTENDU la recommandation favorable du Conseil du patrimoine;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'ajout des travaux de restauration de la toiture en tôle aux travaux déjà autorisés en vertu de la résolution 182-21-06-07.

ADOPTÉE

231-21-07-05

PIIA SAINT-JOSEPH - 799-803, RUE SAINT-JOSEPH - RÉNOVATION DU BALCON, MISE AUX NORMES DE L'ESCALIER EXTÉRIEUR AVANT ET RÉNOVATIONS DU GARAGE

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée pour l'agrandissement de la galerie en cour avant et la réparation de l'escalier;

ATTENDU QUE la propriété visée est comprise à l'intérieur du périmètre urbain, dans la zone CV-1;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans le secteur assujéti au PIIA de la rue Saint-Joseph et que tout certificat d'autorisation, à l'exception des enseignes, d'abattage d'arbre, d'installation d'une piscine ou d'un spa et de démolition d'une construction, est assujéti au PIIA;

ATTENDU QUE les travaux visent à :

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- Réparer le balcon à l'étage, menant au logement 801, rue Saint-Joseph ;
- Réparer l'escalier menant au balcon et le mettre aux normes en matière de sécurité (hauteur du garde-corps);
- Remplacer le garde-corps à l'étage pour qu'il ait une hauteur de 42 pouces (1,07 m) ;
- Remplacer la porte du garage, en réduisant sa largeur de 10 pieds (3,05 m) à 8 pieds (2,44 m) ;
- Réparer l'assise de béton et la toiture du garage (travaux mineurs ne nécessitant pas de certificat d'autorisation) ;

ATTENDU QUE l'objectif de la rénovation est d'améliorer la sécurité du balcon avant;

ATTENDU QUE l'article 8.3.3.1. du règlement prévoit de : « Mettre en valeur les éléments caractéristiques du bâtiment » et que le projet n'implique aucun ajout en ce sens;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les travaux de rénovation du balcon avant, incluant son escalier d'accès, et du garage, en s'assurant que ce soit harmonisé avec les éléments caractéristiques du bâtiment existant.

ADOPTÉE

232-21-07-05

OFFRE DE SERVICES - AUDIT EN SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU l'offre de Groupe Prudent, en date du 10 juin 2021, concernant l'audit du plan régional de sécurité civile et l'audit des plans municipaux de sécurité civile (Valcourt et région) ;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de la firme Groupe Prudent, pour l'audit du plan régional de sécurité civile et l'audit des plans municipaux de sécurité civile (Valcourt et région), pour un montant de 7 492.00 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-230-00-419).

QUE le montant applicable de cette offre de services soit partagé en parts égales entre les municipalités participantes.

Cette résolution abroge la résolution numéro 193-21-06-07.

ADOPTÉE

233-21-07-05 ACHAT DE PUBLICITÉ DANS LA TRIBUNE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'achat d'une page de publicité dans La Tribune, au coût de 1 200 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-190-00-349).

La publicité aura pour sujet la Phase III du Boisé du Ruisseau.

ADOPTÉE

234-21-07-05 ACCEPTATION DES SALAIRES - PERSONNEL ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION 2021

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la liste des salaires pour le personnel électoral pour l'élection 2021, selon les différents postes :

Primo : 14.62 \$ / h
Secrétaire : 14.04 \$ / h
Scrutateur : 14.62 \$ / h
Remplaçant : 14.62 \$ / h
Commission de révision : 14.62 \$ / h
Surveillant : 14.04 \$ / h
Président : 1 728.43 \$
Secrétaire : 1 316.80 \$

ADOPTÉE

235-21-07-05 DEMANDE D'AFFICHAGE - MARCHÉ PUBLIC

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De permettre l'affichage du Marché public au parc Camille-Rouillard, selon la proposition soumise.

ADOPTÉE

236-21-07-05

DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE (PSISRPE)

ATTENDU le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE), visant à financer la rénovation, la mise aux normes, la construction et l'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

ATTENDU QUE les travaux projetés dans le parc Champêtre de la Ville de Valcourt correspondent aux critères requis pour faire le dépôt d'une subvention;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal appuie le projet de la Ville de Valcourt pour l'aménagement du parc Champêtre afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Valcourt à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt désigne madame Karine Boucher, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

237-21-07-05

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC CHAMPÊTRE

ATTENDU la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte que les travaux suivants fassent partie du projet d'aménagement du parc Champêtre, soit :

- Jeu d'eau
- Aménagement d'un sentier multifonctionnel en gravier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- Aménagement d'une station d'exercice avec zone crossfit
- Repositionnement du terrain de volleyball

ADOPTÉE

238-21-07-05

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 200-21-06-07 (EMBAUCHE CAMP DE JOUR ET PISCINE)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier la résolution numéro 200-21-06-07 de la façon suivante :

En remplaçant les lignes «Anthony Favreau Sauveteur/moniteur 16.50 \$» et «Dorianne Ratté Sauveteur/moniteur 16.50 \$» par les lignes «Anthony Favreau Sauveteur/moniteur 15.50 \$ » et «Dorianne Ratté Sauveteur/moniteur 15.50 \$ ».

ADOPTÉE

239-21-07-05

EMBAUCHE AU CAMP DE JOUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'engagement de la personne suivante pour le Camp de jour pour la saison 2021, selon la politique et conditionnellement au départ des activités soit :

Anais Boulianne Aide-monitrice 13.50 \$

QUE celle-ci soit rémunérée pour les heures effectuées.

ADOPTÉE

240-21-07-05

CRÉATION DU NOUVEAU SERVICE DES EAUX

ATTENDU la fin du contrat avec Aquatech, responsable de l'entretien et de la maintenance du réseau local et régional (eau potable et égouts);

ATTENDU QU'il était devenu nécessaire de créer un service pour assurer le bon fonctionnement du réseau local, ainsi que de toutes les installations, tant en eau

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

potable qu'en eaux usées;

ATTENDU la volonté d'assurer la polyvalence des employés des travaux publics;

ATTENDU QUE la Ville a élaboré un calendrier de formation pour assurer un démarrage du service à compter du 1er octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à la création du service des eaux, qui débutera ses activités à compter du 1er octobre 2021.

La liste des tâches opérationnelles est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le service des eaux sera sous la supervision du responsable de l'Environnement et de la Gestion des eaux, avec la contribution du contremaître aux travaux publics lorsque requis.

Que l'organigramme de la Ville de Valcourt soit modifié suite à la création du service.

ADOPTÉE

241-21-07-05

RÉMUNÉRATION - EMPLOYÉS DU SERVICE DES EAUX (OPÉRATIONNEL)

ATTENDU la création du nouveau Service des eaux;

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir la rémunération des employés responsables du volet opérationnel, une fois les deux cartes de compétence obtenues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prévoir la rémunération des employés du services des eaux (opérationnel) de la façon suivante :

Lorsque les deux cartes de compétences seront obtenues par l'employé, ce dernier sera rémunéré à la classe 5, à l'échelon correspondant à celui de sa rémunération actuelle.

ADOPTÉE

242-21-07-05

ADHÉSION CONJOINTE AU RÉSEAU ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le Réseau Environnement, par l'intermédiaire de son Programme d'excellence pour la Biodiversité (PEXBD), vise à accompagner, outiller et reconnaître les organismes municipaux qui s'engagent en matière de protection et mise en valeur de la biodiversité sur leur territoire;

ATTENDU la proposition de regrouper la Ville de Valcourt et la municipalité du Canton de Valcourt sous la bannière Grand Valcourt pour adhérer conjointement au PEXBD et partager ultérieurement les frais d'adhésion en parts égales;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE Valcourt 2030 souhaite participer au processus par l'intermédiaire de son comité de mise en valeur et aider à coordonner la démarche et à mobiliser d'autres partenaires et intervenants de la collectivité;

ATTENDU QUE monsieur Hugo Robitaille, biologiste et résident de la municipalité du Canton de Valcourt et membre du Réseau Environnement souhaite nous accompagner dans ce processus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt participe au Programme d'excellence pour la Biodiversité en 2021-2022, conjointement avec la municipalité du Canton de Valcourt.

ADOPTÉE

243-21-07-05

FIN DE CONTRAT AVEC AQUATECH - ACCEPTATION DE L'INVENTAIRE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le rachat des pièces et du matériel d'Aquatech, résultant de la fin de contrat de gestion déléguée pour l'opération et l'entretien du réseau aqueduc et égouts de la Ville de Valcourt :

Rachat des produits chimiques : 3 548.00 \$ (montant résiduel)
Inventaire des pièces de rechange : 22 241.00 \$
Inventaire de l'usine Bowker : 4 000.00 \$
Inventaire du réservoir Bonsecours : 300.00 \$
Inventaire du réservoir Carpentier : 1 000.00 \$
Inventaire de la station d'épuration : 400.00 \$

ADOPTÉE

244-21-07-05

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler l'adhésion de la Ville de Valcourt au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, au coût de 100 \$, pour l'année 2021.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il est fait dépôt de la lettre de démission de monsieur Jimmy Royer, conseiller au poste numéro 4. Le Conseil en prend acte.

Il est également fait dépôt d'un avis d'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique pour le 1157 rue Champlain. Le Conseil en prend acte.

ADOPTÉE

245-21-07-05

DEMANDE D'APPUI - AJOUT D'UNE THERMOPOMPE À LA MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la demande de financement pour le Fonds Canadien de revitalisation des communautés afin que la Maison des jeunes L'Initiative puisse procéder à l'acquisition et à l'installation d'une thermopompe murale.

ADOPTÉE

246-21-07-05

OFFRE DE SERVICES - SERVICES D'ARCHITECTURE POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE DU LAC BOWKER

ATTENDU l'offre de services de la firme Architech Design, en date du 23 juin 2021, pour la conception architecturale du projet d'agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de la firme Architech Design, pour la conception architecturale du projet d'agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker, pour les montants suivants :

Conception préliminaire : 7 500 \$
Plans et devis définitifs : 10 500 \$

Ces montants excluent les taxes applicables.

ADOPTÉE

247-21-07-05

DEMANDE FINANCIÈRE DE LA COMMIS-COMPTABLE

ATTENDU la demande de compensation financière de la commis-comptable;

ATTENDU QU'il s'agit d'une situation exceptionnelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande de compensation financière de la commis-comptable comme suit :

Un montant forfaitaire de 560 \$ et cinq (5) jours de vacances non monnayables et non consécutifs.

ADOPTÉE

248-21-07-05

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19h52.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Me Lydia Laquerre, Greffière